

## Communiqué de presse

### Adhérer au PRN ? C'est faire le plein de vitamines

Le PRN (Pôle Régional Numérique) lance une campagne d'adhésion sur la région Nord Pas-de-Calais et propose aux entreprises du secteur numérique une deuxième rencontre au cours de laquelle il présentera aux entreprises de la filière et aux acteurs locaux :

#### 5 axes d'action pour dynamiser la filière numérique :

1. Favoriser le développement commercial
2. Développer les compétences et le capital humain de la filière
3. Optimiser le financement des entreprises
4. Développer la veille, l'intelligence économique et l'innovation
5. Exporter et viser l'international

**Lundi 15 décembre 2008 à 17 h**

**Chambre de Commerce et d'Industrie – Boulogne sur Mer**

Avec messieurs

**Mongi ZIDI, Président du Pôle Régional Numérique**  
**Stéphane WATTRE, CCI Boulogne sur Mer**  
**Michel BOULANGER, Président de Cap Numéric**  
**Fabrice GALLOO, Arizona Consulting & Technology**  
**Jean-Luc Synave, Simaway**

#### Qui est concerné ?

Les entreprises (siège ou filiales) et associations de la filière situées dans le Nord ou le Pas-de-Calais, exerçant une activité dans le numérique ou liée aux nouvelles technologies.

#### Pourquoi adhérer ?

Pour bénéficier d'un réseau, pour accéder plus aisément aux marchés d'envergure nationale et internationale en favorisant les consortiums d'entreprises.

La filière en Nord Pas-de-Calais, c'est **3500 établissements, 29 000 emplois** environ.

Créé fin décembre 2006, fort de 94 adhérents aujourd'hui, le **PRN** a la volonté d'animer et développer la filière numérique dans la région. Il apporte à ses adhérents un soutien commercial, la promotion active de leur entreprise et le partage des informations et outils de développement entre eux. L'ambition est d'installer le Nord Pas-de-Calais comme une référence incontournable pour les activités numériques tant au niveau national qu'au niveau international.

---

#### **Contacts presse**

Agence SCHERZO Christine NACRY / Julie TRYOEN  
contact@scherzo.fr / 03.20.89.01.23